

Outre la publication de l'attribution du contrat conformément aux procédures de passation de marchés du UNFPA, telles que mises à jour ou modifiées par le UNFPA, disponibles à l'adresse <https://www.unfpa.org/resources/procurement-procedures> (ou à toute autre adresse URL que le UNFPA pourra décider d'utiliser à l'avenir) comme indiqué dans le présent document, le soumissionnaire reconnaît et accepte que le UNFPA puisse traiter, collecter, utiliser, stocker, transférer et publier (« traiter ») les informations et données du soumissionnaire relatives à, ou en rapport avec ce processus de mise en concurrence (les « Informations ») à des fins d'évaluation de toutes les offres reçues en réponse à ce processus de mise en concurrence, y compris la conclusion du contrat qui en découle (les « Objectifs indiqués »).

Le UNFPA ne traitera pas les informations du soumissionnaire sous une forme permettant d'identifier un individu (« Données personnelles »), sauf dans la mesure nécessaire à la réalisation des Objectifs indiqués. Le UNFPA traitera les Données personnelles conformément aux Principes de protection des données personnelles et de la vie privée adoptés par les Nations Unies le 11 octobre 2018, disponibles à l'adresse https://archives.un.org/sites/archives.un.org/files/_un-principles-on-personal-data-protection-privacy-hlcm-2018.pdf (ou à toute autre adresse URL que le UNFPA pourra décider d'utiliser à l'avenir), à la politique et aux procédures du UNFPA sur la protection des Données personnelles (la « politique de protection des données personnelles du UNFPA »), telles que mises à jour ou modifiées par le UNFPA, disponibles à l'adresse <https://www.unfpa.org/admin-resource/unfpa-policy-and-procedures-personal-data-protection> (ou à toute autre adresse URL que le UNFPA pourra décider d'utiliser à l'avenir) et toutes les notes d'orientation, lignes directrices, procédures, directives ou autres documents publiés par le UNFPA conformément à la politique de protection des données du UNFPA ou en rapport avec elle. Le soumissionnaire se conformera aux lois applicables en matière de protection des données auxquelles il est soumis dans le cadre du traitement des données personnelles et assurera un niveau adéquat de protection des données personnelles essentiellement équivalent à la norme reflétée dans la politique de protection des données personnelles du UNFPA.